

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze et le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (11) : Christian RAUCAZ, Aurélien COHEN, Marc DESSEUX, Sabrina DUMAX-VORZET, Isabelle EYGAZIER, Isabelle FLACHARD, Patrick GOLEC, Sylvain HUET, Julien MARIN, Christophe RAUCAZ, Jocelyne RITTENER-RUFF.

Absents (03) : Annie CLEMENT, Sylvain LAMOUCHE, Patricia SOTO.

Secrétaire de Séance : Isabelle FLACHARD

COMPTE RENDU DU 13/09/2011

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 13 septembre 2011.

CONCESSIONS, CAVEAUX, COLUMBARIUM : tarifs applicables au 1^{er} novembre 2011**D31_2011**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19/07/2001 fixant les tarifs des concessions et des caveaux du cimetière communal. Il propose de fixer de nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables au 01/11/2011 :

- ⇒ CONCESSION TRENTENAIRE : **32.00 €** le m²
- ⇒ CASE AU COLUMBARIUM (concession cinquantenaire) : **535.00 €**
- ⇒ CAVEAU 3 PLACES (2.5 m²) : **1 960.00 €**
- ⇒ CAVEAU 4 PLACES (4 m²) : **2 540.00 €**

Coût du terrassement et de la pose des caveaux : 12 079.60 € TTC

Coût des caveaux : 22 780.90 € TTC

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire abattre 5 arbres en bordure du cimetière pour éviter qu'ils ne tombent sur le mur et les caveaux nouvellement installés. Ce sont de beaux arbres qui pourront être vendus.

TERRAIN DEPART HAUT-DU-FOUR : acquisition**D32_2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle jouxtant le départ du sentier de randonnée pour le col du Haut-du-Four est en vente et qu'il serait opportun d'acquérir cet espace afin de réaliser une aire d'accueil pour le stationnement des véhicules déposés par les randonneurs. L'aménagement de ce terrain situé au départ du sentier de randonnée d'accès au Haut-du-Four et plus généralement à la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage des Bauges permettrait aux véhicules de se stationner hors de la route départementale et en toute sécurité.

Monsieur le Maire donne connaissance des différents échanges avec les propriétaires et propose d'acheter cette parcelle au prix de 1 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **DONNE SON ACCORD** pour acheter à Monsieur et Madame LOHIER leur parcelle cadastrée section A n°568 d'une superficie de 1 230 m²
- ⇒ **FIXE** le prix à 1 € le m² (un euro le m²).
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer les actes correspondants à cette acquisition

TAXE LOCALE D'AMENAGEMENT : taux et exonérations facultatives**D33_2011**

Monsieur le Maire informe de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, il indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée.

Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331- 14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ **D'INSTAURER** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **AU TAUX DE 3.5 %** ;

le Conseil Municipal, avec 5 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions, décide :

⇒ **DENEPAS APPLIQUER** d'exonérations particulières.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

TRAVAUX : avancement

► Arvey : Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement de la placette sont terminés, des plantations sont en cours (bosqués et couvre-sol), des bancs ont été commandés.

Réception des travaux : MERCREDI 2 NOVEMBRE A 13 H 30 sur le terrain.

► Les Tanches : le planning est respecté, 2 vannes de branchement d'eau potable supplémentaires ont été mises en place ; un avenant sera pris pour mettre une barrière bois avec glissière au lieu de balises tout en restant dans le montant des travaux subventionnables.

Des petites plates-formes pour les bacs poubelles seront prévues.

► Voiries Communales : des enrobés ont été faits sur la route des Chavonnes, la route du Crêt et à Casset pour un montant de 71 617.50 € TTC.

► Eglise : l'entreprise RIZZI CHARPENTE a été retenue pour la réfection de la toiture qui sera réalisée en mars-avril 2012 pour un montant de 66 602.85 € TTC.

URBANISME

Monsieur le Maire présente les différentes demandes d'autorisation déposées en mairie.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Monsieur le Maire informe :

- Cérémonie du 11 novembre à 10 heures au monument aux morts.
- Prochaine réunion de travail du PLU : lundi 28 novembre à 19 heures en mairie.
- Vu avec la responsable du service des ordures ménagères de la CCHCS les points de regroupements des bacs à clé pour les foyers concernés par une pente trop forte pour le système de pesée.

► Patrick GOLEC informe que le SIARA doit se prononcer sur le devenir des boues de la station d'épuration : incinération ou compostage. Il demande l'avis du conseil municipal pour son vote au sein du SIARA. Le débat est ouvert. Il propose de préparer une note de synthèse sur les avantages et les inconvénients de chaque méthode. Il en sera discuté à la prochaine réunion du conseil.

~~~~~  
**Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 24 novembre 2011 (à confirmer).**

~~~~~  
LA SEANCE EST LEVEE A 22H 00